



WWW.ANFH.FR

COMMUNIQUE DE PRESSE

A Paris
Le mercredi 7 février 2018

Lancement de l'édition 2018 du prix [ANFH](#)

L'ANFH organise pour la onzième année consécutive le prix ANFH. Il récompense les actions de formation professionnelles conduites par des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux publics. Sa vocation : valoriser des initiatives novatrices, pertinentes, pragmatiques et transférables.

Le prix reconnaîtra les 5 meilleurs dossiers

Cette année encore, ce concours sera l'occasion pour les participants de valoriser le travail de leurs équipes et de faire connaître leurs initiatives innovantes en matière de formation. Tous les établissements de la fonction publique hospitalière, adhérents à l'ANFH et ayant conduit des actions exemplaires pour renforcer leurs politiques ressources humaines, formation et compétences, peuvent y participer.

Pour participer au prix ANFH

Dépôt du dossier avant le 30 mars 2018 à l'adresse :

communication@anfh.fr

http://www.anfh.fr/sites/default/files/fichiers/bulletin-participation_prix2018_web.pdf

<http://www.anfh.fr/actualites/l-anfh-lance-la-onzieme-edition-du-prix-de-l-anfh>

4 prix correspondant à 4 catégories distinctes, seront décernés aux meilleurs dossiers ayant concouru :

- > Prix management et organisation du travail remis en partenariat avec l'Institut du management de l'EHESP ;
- > Prix métiers et compétences sociales et médico-sociales ;
- > Prix amélioration de la qualité des soins et prise en charge des patients ;
- > Prix Développement professionnel continu (DPC) médical et paramédical.

Le Grand Prix ANFH sera attribué à la meilleure initiative toutes catégories confondues.

Ces prix donneront lieu à une gratification sous forme de bons d'achat à réutiliser par les lauréats dans le cadre de leurs actions de formation : 4000€ pour le Grand prix et 2000€ pour les autres catégories.

Différents critères de sélection

Le jury sera constitué des membres de la commission d'étude et de développement de la formation permanente (CEDFP). Les lauréats seront sélectionnés en fonction des résultats obtenus et évalués de leur action novatrice. La reproductibilité et la transférabilité de l'action dans plusieurs contextes professionnels seront également prises en compte par le jury.

Les prix seront remis lors de l'assemblée générale de l'ANFH qui se tiendra le jeudi 21 juin 2018 à Paris, réunissant plus de 250 membres des instances paritaires régionales et nationales. Les projets lauréats seront présentés, à cette occasion, sous forme de reportage vidéo.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur [le site de l'ANFH](#).

L'ANFH en bref -

OPCA de la fonction publique hospitalière, l'Association Nationale pour la Formation permanente du personnel Hospitalier (ANFH) est agréée par le **Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé** pour **collecter et gérer les fonds consacrés au financement du plan de formation** (2,1% de la masse salariale), du **Congé de formation professionnelle (CFP)**, **congés pour VAE** et pour **Bilan de compétences** (0,2% de la masse salariale), des **études promotionnelles** (0,6%), de la **formation professionnelle des travailleurs handicapés pris en charge par les ESAT** (4,8%) et du **Développement professionnel continu (DPC) médical** (0,5% et 0,75% de la masse salariale médicale)

En complément de la gestion des 797 millions d'euros collectés, l'ANFH offre à ses adhérents un ensemble de **services** visant à **les accompagner dans la gestion de la formation, des compétences et des métiers** : veille, information, offre de formation, outils méthodologiques, supports de communication...

Reposant sur trois valeurs structurantes -**paritarisme, solidarité et proximité**- plus de 1000 administrateurs et 26 délégations régionales œuvrent depuis 1974 pour **l'égalité d'accès à la formation continue et le développement des compétences des agents** employés par les établissements sanitaires, médico-sociaux et sociaux publics, soit plus de 800 000 personnes.